

## Session du 10 septembre 2021

# Motion relative A l'aide d'urgence aux éleveurs de bovins viande

La Chambre d'agriculture du Tarn, réunie en session le 10 septembre 2021, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Huc, adopte la motion suivante :

### Considérant :

- L'annonce du Premier Ministre en mars 2021 du déblocage d'aides d'urgence aux éleveurs de bovins viande les plus en difficulté
- La décision FranceAgriMer N° INTV-GECRI-2021-50 du 16 juillet 2021 qui précise les modalités de mise en œuvre du dispositif d'indemnisation exceptionnel des élevages bovins allaitants pour compenser une partie des préjudices causés par l'effondrement de la demande à la suite des mesures prises en France et dans de nombreux autres pays pour lutter contre la pandémie de Covid-19,
- Le fait que sont éligibles à l'indemnisation, entre autres conditions :
  - o les broutards mâles âgés de de 7 à 12 mois à la date de vente par l'éleveur (fin de détention pour cause de vente à destination de l'élevage)
  - o Les jeunes bovins mâles âgés de 13 à 24 mois à la date de leur vente par l'éleveur

### La Chambre d'agriculture constate :

- Que les jeunes bovins mâles abattus entre 8 et 13 mois sont exclus de cette aide, alors que c'est une pratique traditionnelle dans le Tarn
- Que les cotations démontrent une baisse significative du prix de cette catégorie d'animaux sur la période d'avril 2020 à mars 2021

### La Chambre d'agriculture demande :

- Qu'une solution soit trouvée pour rendre éligible cette catégorie d'animaux
- Que l'enveloppe nécessaire soit mobilisée afin d'aider tous les éleveurs concernés.
- Que la période de dépôt de dossier soit étendue pour cette catégorie d'animaux

**La motion** est votée dans les conditions suivantes :

- Membres en exercice : 34
- Quorum : 18
- Nombre de votants = 22

dont :

- Nombre de voix pour : 22
- Nombre de voix contre : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Vu pour approbation,

Fait à Albi,

Le 10 septembre 2021



Le Président,

**Jean-Claude HUC**